

# Covid-19 Vaccination : en neuf questions !

Les premiers vaccins arrivent, avec leur lot de questions concernant leur déploiement Ils font partie de la stratégie pour terrasser le virus. Un an après le début de la pandémie de [Covid-19](#), une dizaine de [vaccins](#) contre le Sars-CoV-2 sont en cours de fabrication, dont [six sont déjà réservés par la Commission européenne](#).

Les deux **vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna** seront disponibles au mieux aux derniers jours de décembre, sinon à partir de janvier, après autorisation des autorités de santé européennes et françaises. Le gouvernement vise donc la fin de l'année ou début janvier pour commencer à vacciner la population. La stratégie vaccinale, [coordonnée par l'infectiologue Alain Fischer](#), "sera présentée au Parlement" au cours du mois de décembre, a annoncé Jean Castex, qui s'est engagé, lors d'une conférence de presse sur la [campagne de vaccination](#) jeudi 3 décembre, à "ce que toute la transparence soit faite sur cette stratégie vaccinale et les décisions mises en place". Comment va se dérouler cette campagne ? Par qui et comment les vaccins vont-ils être administrés ? **France info** vous répond.

**1- Qui sera vacciné en premier ?** *"Vacciner en priorité les personnes pour qui le virus est le plus dangereux est un impératif de santé publique"*, a déclaré le Premier ministre, jeudi. Il a ajouté que le gouvernement suivrait l'ordre "très précis" des personnes prioritaires indiqué par la Haute Autorité de santé (HAS), dont la note de cadrage constitue *"le fondement de notre feuille de route pour les prochaines semaines"*. Cette phase 1 concernera un million de personnes. Seront donc vaccinées en premier les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**Ehpad**) ou tout autre hébergement collectif de type maison de retraite. Elles sont les premières victimes de la maladie depuis le début de l'épidémie, et représentent un tiers des décès. Sont également concernés par cette première phase de la stratégie de vaccination, [qui en compte trois](#), les professionnels des Ehpad, des unités de soins de longue durée (**USLD**) et des transports sanitaires, âgés de 65 ans et/ou avec comorbidité. Les personnes âgées habitant à leur domicile ne sont pas concernées par cette première phase. Ne vivant pas en collectivité, elles ne sont en effet pas autant exposées au virus que les personnes hébergées dans les Ehpad.

**2- Qui seront vaccinés ensuite ?** Au fur et à mesure de la livraison des vaccins, le périmètre de vaccination va s'élargir. A partir de février et jusqu'au printemps doit se dérouler la deuxième phase de vaccination qui concerne 14 millions de personnes présentant des risques liés à l'âge ou à une pathologie chronique. Les premières personnes visées sont celles ayant plus de 75 ans, puis les personnes de 65 à 74 ans ayant une comorbidité et enfin les autres personnes de 65 à 74 ans. Les professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire, en priorisant ceux âgés de plus de 50 ans ou présentant une comorbidité, sont également concernés par cette phase de vaccination. L'élargissement progressif du public doit amener à une *"vaccination de masse"* **au printemps, a précisé le ministre de la Santé, Olivier Véran, jeudi.** *"Seront d'abord vaccinés les personnes âgées de 50 à 64 ans, les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique, les personnes vulnérables et précaires et les personnes qui les prennent en charge, les personnes qui vivent dans des hébergements confinés ou des lieux clos et enfin le reste de la population majeure."* Les modalités de vaccination des plus de 18 ans sans comorbidité doivent être précisées au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs des phases précédentes. Pour l'instant, les [enfants et adolescents](#) sont écartés de cette campagne, car ils développent généralement des formes moins graves de la maladie et sont plus souvent asymptomatiques.

**3-Comment va se dérouler la vaccination ?** *"Le 'parcours patient' se déroule en trois temps : la consultation puis la vaccination et ensuite le suivi"*, a détaillé **Olivier Véran**. Au cours de la consultation médicale, proposée en amont de la vaccination, le médecin vérifie l'état de santé de la personne et si elle présente des contre-indications. Cette consultation peut être réalisée en téléconsultation si nécessaire. Le professionnel de santé informe également la personne sur les bénéfices et les risques du vaccin et recueille son consentement pour la vaccination. Pour les résidents **en Ehpad** ou maison de retraite, les familles sont *"étroitement"* associées à cette procédure médicale. D'autant plus si les personnes concernées ne sont pas capables de donner leur consentement dans les meilleures conditions. Vient ensuite la vaccination en elle-même, qui peut être réalisée à la suite de cette consultation. Selon les vaccins, les modalités d'injection varient. Concernant celui du **laboratoire Pfizer**, qui sera déployé en premier, l'administration se fait par voie intramusculaire et nécessite *"deux injections qui doivent être réalisées à 21 jours d'écart avec une petite marge de deux à trois jours"*, a détaillé le ministre de la Santé.

**4-Où pourra-t-on se faire vacciner ?** Concernant la première étape de vaccination, les personnes âgées seront vaccinées dans les établissements les hébergeant. Pour les étapes suivantes, il n'est pour l'instant pas envisagé de déployer des *"vaccinodromes"* ou des *"barnums"*. *"Nous serons encore probablement en hiver et nous ne pourrions pas demander à des personnes âgées de faire la queue dans ces conditions, a expliqué Olivier Véran. Nous voulons que les personnes soient vaccinées dans de bonnes conditions."* Pour autant, le gouvernement n'exclut pas de déployer plus tard des *"petits centres de vaccination"* en lien avec les collectivités territoriales et basés dans des maisons médicales, par exemple. **Olivier Véran** a également assuré que la problématique des déserts médicaux avait été prise en compte. *"Nous avons prévu une organisation logistique et stratégique qui permettra de couvrir l'ensemble des Ehpad et établissements pour personnes âgées sur tout le territoire national, en métropole et en outre-mer."*

**5-Qui pourra vacciner ?** *"Chacun doit pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à proximité de chez lui, qu'il connaît et en qui il a confiance"*, a martelé le ministre de la Santé. C'est pourquoi à partir de la phase 2, le médecin généraliste, et en particulier le médecin traitant, est *"au cœur du dispositif"*. Outillé pour vacciner, il reçoit ses patients soit à son cabinet, soit dans une maison de santé pluridisciplinaire. Au fur et à mesure que les autres types de vaccins seront livrés, l'implication des médecins de ville sera *"plus forte"* et *"la question d'associer d'autres professionnels de santé comme les pharmaciens se posera alors"*, a indiqué **Olivier Véran**.

**6-Combien coûtera le vaccin ?** *"La vaccination sera gratuite pour tous"*, a annoncé le Premier ministre. Au total, *"la France disposera d'un potentiel de 200 millions de doses"*, a indiqué Jean Castex. Cela permettra de vacciner 100 millions de personnes, car *"les vaccins nécessitent deux injections à quelques semaines d'intervalle"*, a-t-il précisé. *"C'est plus que nos besoins"*, a concédé Jean Castex, mais *"c'est la marge de sécurité que nous prenons"*. *"Avoir les quantités suffisantes"* est un *"premier objectif"*, a souligné le chef du gouvernement. Pour s'assurer de la gratuité, le gouvernement a prévu 1,5 milliard d'euros dans le budget de la sécurité sociale pour 2021. *"Et évidemment, et c'est un autre atout des négociations conduites au niveau européen, nous ne paierons à la fin que ce qui nous sera effectivement livré"*, a souligné Jean Castex.

**7-La vaccination sera-t-elle obligatoire ?** *"Je veux aussi être clair : je ne rendrai pas la vaccination obligatoire."* Emmanuel Macron avait précisé ce point [lors de son allocution](#), mardi 24 novembre. *"Un comité scientifique sera chargé du suivi de*

*la vaccination. Un collectif de citoyens sera aussi mis en place pour associer plus largement la population",* avait-il indiqué. Un choix qui va dans le sens des recommandations de la Haute Autorité de santé, qui [a estimé](#) début novembre que *"la vaccination contre le Covid-19 ne devrait pas être obligatoire, ni pour la population générale, ni pour les professionnels de santé"*. Cette position est partagée par le Conseil scientifique qui, [dans un avis](#)

(PDF) rendu en juillet, jugeait l'obligation *"ni souhaitable ni envisageable"*. **8-Y**

**aurait-il un suivi des personnes vaccinées ?** Un suivi médical est *"garanti et assuré"* dans la durée. Toutes les personnes vaccinées seront donc suivies dans le cadre d'un dispositif renforcé de pharmacovigilance et de traçabilité mis en place par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et l'Assurance maladie. Il doit permettre de vérifier que tout se déroule bien et de recueillir tous les effets indésirables, qu'ils soient

bénins, moyens ou sévères. **9-Cette stratégie vaccinale est-elle**

**définitive ?** Ce plan est amené à évoluer, a déjà annoncé le ministre de la Santé. *"Nous ajusterons notre approche au fur et à mesure de la progression de nos connaissances",* a précisé Olivier Véran. *"Si les vaccins permettent de réduire massivement la mortalité et les formes graves de Covid-19 et si certains ont un impact sur la transmission du virus, nous passerions alors d'une stratégie centrée sur la réduction des formes graves à une stratégie de contrôle de l'épidémie en vaccinant la population générale."*

*Cf. Article publié par France Info – France Télévisions, 04 décembre 2020.*